Plan d'aménagement particulier «nouveau quartier» au lieu-dit "In der Oicht" à Reisdorf, Commune de Reisdorf

Maître de l'ouvrage:







Zeyen+Baumann sàrl 9, rue de Steinsel L-7254 Bereldange

T+352 33 02 04 F+352 33 28 86 www.zeyenbaumann.lu

URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNEMENT GÉNIE CIVIL

Partie graphique Plan des prescriptions, coupes



échelle 1:500

août 2020

Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m²]	-
surface du scellement du sol [m²]	-
tyne de toiture	Ī

LOT /	ILOT		
min.	max.	min.	max.
max.		min.	max.
	max.	min.	max.

surface du lot / de l'îlot [ares] surface constructible brute [m²] type et nombre de logements nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions

hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

	delimitation

délimitation du PAP

délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

terrain existant (1,0 mètre)

terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III, ... nombre de niveaux pleins

+1,2,...R nombre d'étages en retrait

+1,2,...C nombre de niveaux sous combles

+1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions:

hauteur à la corniche de x mètres hc-x

ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres

hauteur au faîte de x mètres hf-x

Types, dispositions et nombre des constructions:

x-mi maisons isolées

x-mi maisons jumelées

x-mb maisons en bande

Types et nombres de logements

x logements de type unifamilial x-u

x logements de type bifamlial x-b

x logements de type collectif X-C

Forme de toiture:

tp toiture plate

tx (y%-z%) toiture à x versants, degrés d'inclinaison

orientation du faîte

Référence:

Le présent document appartient à d'apprebation du:

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding

Indications supplémentaires

cote à titre indicatif (m)

(1)numéro du lot

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé

limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé

alignement obligatoire pour dépendances

limites de surfaces constructibles pour dépendances

limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines

limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

lot projeté		îlot projeté
terrains cédés au	domaine public	communal

Degré de mixité des fonctions

min x%	pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
111111111111111111111111111111111111111	positioning of carried contact and a contact

pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par x% y%

(x%) pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

aire de jeux

espace vert privé

espace vert public

espace extérieur pouvant être scellé

voie de circulation motorisée

espace pouvant être dédié au stationnement

chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne

voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets





arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à

haie projeté / haie à conserver

muret projeté / muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique

servitude écologique

servitude de passage élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques



rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales

canalisation pour eaux pluviales canalisation pour eaux usées

fossé ouvert pour eaux pluviales



point de référence (avec indication du lot)



localisation et orientation des coupes